

COMMUNE DE CREVOUX

PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 03 JUIN 2021

Le jeudi trois juin deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Crévoux, dûment convoqué par le Maire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane SCARAFAGIO, Maire.

Etaient présents (10) : Stéphane SCARAFAGIO, Marie-Emmanuelle MARGARON, Isabelle RECOTILLET, Nina LAPIERRE, Françoise PONS, Alain BARTHELEMY, Jean-Claude PASCAL, Erwan FAURE, Laurent PASCAL, Yves LAGRANGE.

Etaient absents et excusés (1) :

- Ayant donné pouvoir (1) : Denise CLOT (pouvoir donné à Jean-Claude PASCAL).
- N'ayant pas donné pouvoir (0) :

Nombre de votants : 11 (10+1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Françoise PONS.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis à l'assemblée l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu de séance du 29 avril 2021.

**N° 19 – Finances locales - Budget annexe de ski de fond - Imputation de salaire des employés communaux.**

Il convient d'imputer une partie de la rémunération de Virginie BARTHELEMY, de Michel COLUCCIA, ainsi que la rémunération des agents de stationnement : COLUCCIA Mathis, COLUCCIA Thibaut et Pascal MARTIN au budget annexe de ski de fond, en fonction du temps de travail passé dans chacune des activités.

Le pourcentage de répartition de la rémunération de Virginie BARTHELEMY est calculé en fonction du nombre d'opérations comptables effectuées durant l'année précédente. La rémunération de Michel COLUCCIA, durant les mois de décembre à mars de chaque année, doit être imputée au budget ski de fond. La rémunération totale des agents de stationnement car ces derniers ont travaillé exclusivement pour la navette dédiée au ski de fond.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour (10 +1 pouvoir), 0 voix contre et 0 abstention, a décidé d'effectuer un remboursement du budget annexe de ski de fond vers le budget principal, concernant la rémunération de Virginie BARTHELEMY, pour un montant de 6 205,90 €, concernant la rémunération de Michel COLUCCIA, pour un montant de 9 160,92 € et concernant la rémunération des agents de stationnement, pour un montant de 2 518,28 €.

**N° 20 – Autres domaines de compétences – Ramonage.**

A l'unanimité le conseil municipal a décidé de reporter cette délibération.

**N° 21 – Finances locales – Dénomination et numérotation des voies – Acquisition des panneaux–  
Demande de subventions**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la dénomination et de la numérotation des voies, la commune va devoir acquérir des panneaux pour l'ensemble des hameaux.

Le coût de cette opération est estimé à 5951,19 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Etat / DETR	30 %	1 785,36 €
Département	40 %	2 380,47€
Autofinancement	30 %	1 785,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour (10 +1 pouvoir), 0 voix contre et 0 abstention approuve le plan de financement de l'opération tel qu'établit ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers conformément audit plan de financement.

**N°22 – Finances locales – Décision modificative de budget – Budget annexe du ski de fond – N°1.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré par 11 voix pour (10+1 pouvoir), 0 voix contre et 0 abstention, a décidé de voter le virement de crédit suivant :

Crédits à ouvrir		
Imputation	Nature	Montant
13 / 131/ OPFI	Subventions d'équipement	2 520,00
	<b>Total</b>	<b>2 520,00</b>

Crédits à réduire		
Imputation	Nature	Montant
21 / 2158 / 10017	Autres matériels d'exploitation	2 520,00
	<b>Total</b>	<b>2 520,00</b>

**Questions diverses :**

**Exposition :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme. CEARD Ghislaine souhaite faire une exposition cet été de son travail de peintre dans la salle communale située sous la mairie. A l'unanimité le conseil municipal approuve cette demande. Des élus vont se rapprocher de cette dernière afin de lui faire une proposition.

**Domaine alpin :** Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du dossier concernant le télésiège. Il informe le conseil municipal que le dossier technique est fini à 99 %. Il indique également qu'il y a une réunion avec les techniciens de la Région qui ont émis un avis très favorable concernant ce dossier en

précisant que sur les 52 dossiers reçus par la Région pour une demande de financement celui de Crévoux été le plus abouti et complet.

Monsieur le Maire explique que ce résultat est très satisfaisant et encourageant pour l'octroi des financements.

**Projet Parcours santé :** Françoise PONS explique à l'ensemble du conseil, que l'association la Bella Valèia a pour projet la création d'un parcours santé au niveau « des trois ponts » sur le hameau de Praveyral. Dans le cadre de ce projet, Mme. PONS accompagnée de Mme. PASCAL Anaïs a rencontré un représentant pour effectuer un devis pour les modules de ce parcours santé.

Mme. PONS explique que l'entreprise est en déstockage suite à sa faillite liée au Covid 19 et in fine que les prix sont très attractifs. M. le Maire souligne que ce projet s'inscrit et est éligible au contrat valléen mené par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et donc pourrait être subventionné. Mme. PONS explique que le devis effectué n'est valable que jusqu'au 11 juin. Après discussion le conseil municipal a décidé à la majorité d'attendre le financement du contrat valléen et donc de ne pas engager les dépenses pour le moment.

**Route du Parpaillon :** Mme. Nina LAPIERRE demande si le conseil municipal a connaissance du délai de réalisation concernant les travaux de voirie prévus au niveau de la route du Parpaillon. M. le Maire l'informe qu'un budget de 300 000 € a été voté cette année au niveau du Département pour la réalisation de ces travaux mais pas connaissance du délai d'exécution.

**Pastoralisme :** M. Alain BARTHELEMY informe le conseil municipal que les Jeunes Agriculteurs 05 souhaitent organiser de nouveau la journée de la transhumance fin juillet sur l'alpage du Parpaillon. Une réunion avec ces derniers doit avoir lieu dans les prochaines semaines afin d'organiser cette manifestation.